



Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder des prêts sans intérêts pour la transformation, l'agrandissement ou la création de logements dans les volumes existants des bâtiments situés en zone périphérique, c'est-à-dire hors zone urbaine.

Les prêts au logement s'adressent à tous les propriétaires qui désirent investir dans leur logement ou dans des appartements destinés à la location.

Ils constituent un complément intéressant aux instruments de financement usuellement mis en oeuvre lors d'importants investissements.

Tous les propriétaires, personnes physiques ou morales, peuvent bénéficier d'un prêt au logement en zone périphérique s'ils satisfont aux diverses conditions d'octroi déterminées par la loi sur le logement du 9 septembre 1975 (LL) et par le règlement du 17 janvier 2007 sur les prêts au logement (RPL)

Les projets doivent être économiques dans leur conception comme dans leur réalisation et répondre aux critères suivants :

Transformation : restructuration nécessaire à l'amélioration des lieux (travaux d'entretien exclus);

Agrandissement : augmentation nécessaire et justifiée des surfaces des logements existants;

Création : nouveaux logements projetés dans des volumes existants.

CONDITIONS D'OCTROI : la demande de prêt doit impérativement être présentée **avant le début des travaux**.

MONTANT DU PRET : 20 % de l'investissement pris en compte.

TAUX ET DUREE : 0 %, remboursement en 15 ans.

LOYER : en cas de location, le montant du loyer maximum est fixé par le SELT.

GARANTIE : hypothèque légale en second rang inscrite par le SELT au Registre Foncier.

Les demandes sont à adresser à :

OFFICE DE CREDIT AGRICOLE
Jordils 3 – 1000 Lausanne 6
Tél. 021/614 24 33 - oca@prometerre.ch



BOURNENS

L'Argan au courant

Bulletin d'informations édité par la Municipalité de Bournens
N° 21 – novembre 2008

Noël au du village

Le lundi **22** décembre 2008 à **19h00**

En complément au tous-ménages que vous avez reçu, ci-dessous quelques informations supplémentaires concernant les « cageots de l'Avent » que vous aurez décorés, en lieu et place des « fenêtres de l'Avent ».

Chaque année, nous avons l'opportunité et le plaisir de partager quelques instants à l'occasion de la fête de Noël. Chacun, par sa présence, sa créativité y contribue. C'est l'occasion de se rencontrer, de faire connaissance avec les nouveaux habitants et, cette année, de se réunir au centre du village.

A **votre date choisie**, vous apporterez votre « cageot de l'Avent » sous le couvert de la fontaine entre **18h00 et 18h15**. Ainsi, de jour en jour, ces « fenêtres » seront allumées.

Afin que les enfants puissent participer activement à cette belle fête de Noël, nous proposons deux ateliers, soit :

 confection de biscuits de Noël le lundi **22 décembre de 09h00 à 11h00**
s'adresser à Mme **Séverine Vullioud**, tél. 021 732 12 77

 confection de bricolages le lundi **22 décembre de 14h00 à 1600**
s'adresser à Mme **Catherine Simond**, tél. 021 731 32 66 (de préférence le soir)

Ne pouvant organiser chaque soir le thé chaud, comme cela se fait habituellement, nous pensons néanmoins vous convier à venir vous réchauffer autour d'une tasse de thé les

dimanches 7 et 14 décembre à 18h00 au cœur du village. **Venez nombreux le**



22 décembre à 19h00
sous le couvert de la fontaine



pour participer à cette fête. Monsieur le pasteur se fera un plaisir d'y assister et nous apporter le message de Noël.

Il vous sera servi du thé chaud, du vin chaud ainsi que les biscuits que les enfants auront eu plaisir à confectionner et surtout auront plaisir à vous offrir.

En cas de mauvais temps, rendez-vous au Battoir



Les organisatrices
Mmes Isely, Berger et Eggimann



Du côté de chez nous



Histoire de famille

C'est en **1938** que Charles Porchet ouvre la Boucherie-Charcuterie de Bournens.

En **1978**, soit 40 ans plus tard, son fils, Claude, reprend la boucherie-charcuterie tout en gardant les installations d'origine. Ce n'est pas parce que le papa a remis son commerce qu'il a pour autant remis son tablier ! car c'est à l'âge de 90 ans qu'il décide de prendre définitivement sa retraite ...

Nous voilà en **2008**, 30 ans ont passé et c'est avec plaisir que Claude Porchet accueille dans sa boucherie-charcuterie Christophe Vandelle, son beau-fils.

Ce dernier, cuisinier de formation, reprendra le commerce familial dans le courant de l'année 2009. Comme le dicton le dit : « tel père, tel fils » Claude aura encore du pain sur la planche ! Vous l'aurez compris, nous le verrons encore bien des années ... (soit une trentaine d'années !) 😊

Christophe Vandelle ne changera en rien la boucherie-charcuterie, elle restera artisanale, petite et en respectant la méthode de travail du « pépé ».



Cependant, de par sa formation et sa passion, terrines maison, saucissons secs et foie gras ont trouvé place dans l'étalage déjà bien garni.

Nous leur souhaitons plein succès et bonne route pour les 30 prochaines années.

Tél. 021/731 12 74 – fermé le mercredi après-midi et le samedi

La Municipalité met au concours le poste de **Secrétaire Municipal(e)** - à temps partiel.
Entrée en fonction : 1er avril 2009

Qualités et objectifs recherchés :

- Personne de confiance garantissant le secret de fonction.
- Bon esprit d'équipe avec les membres de la Municipalité.
- Grande disponibilité requise.
- Parfaite maîtrise, orale et écrite, de la langue française.
- Maîtrise des rédactions des procès-verbaux des séances de la Municipalité et de la correspondance.
- Savoir faire preuve d'initiative au regard de sa fonction (correspondances ou documents propres au Secrétariat communal).
- Responsabilité des votations et élections en collaboration avec le Contrôle des habitants (rôle des électeurs).

Les offres sont à adresser à Claude Bocion, Place du Collège 2, 1035 Bournens

jusqu'au vendredi 19 décembre 2008

Les **sapins de Noël** seront distribués

le **samedi 13 décembre de 13h00 à 14h00**

devant la ferme de M. Claude Bocion



Pour une question d'organisation, nous vous prions de bien vouloir commander votre sapin jusqu'au **lundi 8 décembre à 18h00** à Sylvie Guignet au 021/731 18 25. Comme d'habitude, deux tailles à disposition (petit ou grand !) Votre libre contribution permettra l'acquisition de jeunes plans pour les années futures. Ne manquez donc pas la crousille !!

Dès le samedi **6 décembre 2008**, des branches de sapin seront à disposition sur la place du Battoir.

A noter dans votre agenda

Conseil Général le 18 décembre 2008 à 20h00

Réseau d'accueil de jour des enfants

En accord avec la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), les 7 communes de Prilly, Jouxens-Mézery, Romanel, Cheseaux, Bousens, Bournens et Sullens ont décidé de créer le réseau AJENOL (accueil de jour des enfants du nord ouest lausannois). Le dossier de demande de reconnaissance de ce réseau par la FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants) a été déposé auprès de cette instance. Il a été signé par les sept Municipalités et devra encore être accepté par les Conseils communaux et généraux d'ici à la fin de l'année. L'AJENOL pourra ainsi démarrer en principe au 1^{er} janvier 2009.

La FAJE dispose de fonds importants puisqu'elle reçoit des communes Fr 5.- par habitant, des employeurs 0.08% de la masse salariale et un soutien du canton. Grâce à ces recettes elle pourra redistribuer des subventions importantes aux réseaux qu'elle aura reconnus. Pour être reconnu un réseau doit notamment avoir un plan de développement, ce qui permettra d'augmenter les places d'accueil.

A Prilly la crèche garderie des Acacias, la garderie la Fourmi bleue et les mamans d'accueil sont reconnus par le service de protection de la jeunesse (SPJ) et peuvent de ce fait recevoir des subventions. Il est prévu de créer une crèche de 24 places au rez-de-chaussée du bâtiment de la police qui devrait s'ouvrir à la fin de l'année 2009. Les Acacias seront ensuite transformés en une seule garderie. Le réseau comprend encore une garderie à Cheseaux qu'il est prévu d'agrandir et un jardin d'enfants à Romanel qui sera transformé en une garderie officielle. Ces deux communes disposent également de mamans d'accueil.

Un réseau signifie que les conditions d'accueil sont les mêmes pour tous les habitants. Les communes de résidence des enfants placés dans les unités situées dans d'autres communes devront assumer la couverture du déficit. Il y a donc un effet de synergie entre les communes pour créer de nouvelles unités. Le but de la LAJE est de créer de nouvelles places d'accueil.

J-M Pahud, Municipal